



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CHEVALETS - MOBILIERS URBAINS PRIVÉS KAKEMONOS - MENUS - AUTRES

L'autorisation d'occupation du domaine public sera valable pour toute l'année civile en cours.
La demande est à renouveler chaque année.

DEMANDEUR :

Société :

Nom : Prénom :

En qualité de :

N° Rue :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Siret :

Courriel :

NATURE DU MOBILIER :

DESCRIPTION :

DIMENSIONS : Longueur : Largeur : Hauteur :

LIEU / EMPLACEMENT :

PIÈCES JOINTES OBLIGATOIRES :

- Plan ou photo matérialisant l'emplacement précis du dispositif
- Extrait KBIS
- Attestation d'assurance en responsabilité civile

TARIF : conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2023,
un droit de place est à acquitter pour un dispositif d'emprise faible (inférieure à 1m²),
soit 30 € par année civile.

Date de la demande :

Signature du demandeur :

Formulaire à retourner complété et signé à : circulation@illkirch.eu

*La Ville d'Illkirch-Graffenstaden traite les données recueillies pour l'établissement des arrêtés municipaux.
La base légale du traitement est l'obligation légale. Les données collectées seront communiquées aux seuls
destinataires suivants : Affichage légal, Eurométropole de Strasbourg (service des voies publiques, SIRAC, service de
Collecte des Déchets), Service d'Incendie et de Secours, CTS, La Poste, Police Municipale, Police Nationale, Info Trafic 67.
Les données sont conservées pendant 5 années. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles
et pour exercer vos droits, rendez-vous sur la page données personnelles de notre site internet illkirch.eu*

